

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subvention à
l'association le
RAFU – Année
2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général et qui participe plus particulièrement à la dynamique de la vie locale à travers des projets artistiques sur le territoire auprès des habitants.

Espace d'innovation artistique utopique pour les habitants et les familles de Floirac, le RAFU (Resto Artistique Floiracais Utopique) contribue à la promotion de l'art social en développant des projets favorisant l'accès à l'art et à la culture pour tous tels que :

- des Rencontres Urbaines Nomades, balades artistiques sur quatre saisons avec des performances éphémères sur tout le territoire
- des rencontres entre artistes et habitants au sein de l'espace d'exposition dit « Chez l'habitant »
- des ateliers arts et bien être, enfants et adultes

L'association compte à ce jour 219 adhérents, et propose six ateliers hebdomadaires.

En 2018, l'association souhaite poursuivre les actions artistiques à travers la médiation sociale par l'organisation de rencontres d'artistes, expositions, balades artistiques. Elle prévoit plus particulièrement la mise en place de :

- Jardin'Art, quatre balades artistiques sur la mutation urbaine de Floirac.
- Exposition à ciel ouvert de plusieurs artistes
- La résidence d'un artiste Daniel Berthiaume
- la réalisation d'un « work in progress », court métrage sur Floirac entre rive droite et rive gauche

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association le RAFU une subvention de 2 000 € (deux mille euros) pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu le budget primitif ;
Vu l'avis de la Commission Culture du mercredi 16 mai 2018 ;

Considérant que l'Association le RAFU contribue activement à la pratique artistique sur le territoire de Floirac,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 2 000 € (deux mille euros) de subvention à l'Association le RAFU pour 2018.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

